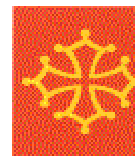




Fédération Française de Rugby

Comité Territorial Armagnac-Bigorre



Championnat Territorial ARMAGNAC BIGORRE 2009 - 2010

Seniors 1

**38 clubs du Comité Armagnac Bigorre répartis en
2 poules de 10 clubs pour les groupes Honneur, Promotion d'Honneur et 1^{ère} Série
3 poules de 6 clubs pour le groupe 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Séries**

Adopté par le Comité Directeur du 26 juin 2009

1 - Composition des poules

HONNEUR
Poule 1
U.S. LECTOURE MAGNOAC F.C. S.O. MAUBOURGUET U.S. ADE A. MASSEUBE F.C. TRIE C.O. SAINT LARY SOULAN U.A. VIC FEZENSAC RABASTENS XV IBOS S.L.

PROMOTION HONNEUR et 1^{ère} SERIE
Poule 2
R.S. MAUVEZIN TOURNAY S. S.A. CONDOM A.S. MARCIAC U.S. CASTELNAU en MADIRANAIS OURSBELILLE BORDERES R.C. R.C. BASSOUES LUPIAC MONTESQUIOU E.S. BARONNIES PANJAS A.C. R. CŒUR DE LOMAGNE

2^{ème} , 3^{ème} et 4^{ème} SERIES		
Poule 3	Poule 4	Poule 5
AUZAN CAZAUBON B.C. S. VILLECOMTAL A. R.C. OSSUNOIS U.S. MONTESTRUC R.S. LANNEPAX U.S. AYGUETTE	SEMEAC O. R.C.L. MARQUISAT U.S. CAPVERN U.S. AZEREIX E. SAINT PE R.G. TARBES XV	A.S.C. AUREILHAN U.S. GONDRIN U.S. PLAISANCE U.S. MONTREAL du GERS U. A. LALOUBERE E. BAZET ANDREST

2 - Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera en trois phases : - **ANNEXE 1** -

⇒ **Phase préliminaire**

⇒ **Phase qualificative**

⇒ **Phase finale**

⇒ **Poules HONNEUR et PROMOTION d'HONNEUR/1^{ère} Série :**

Seuls pourront participer à la compétition (Poules HONNEUR et PROMOTION d'HONNEUR / 1^{ère} Série) les clubs répondant aux obligations imposées par l'article 350 et à l'article 351 des Règlements Généraux de la FFR.

Si ces conditions ne sont pas remplies au cours de la saison 2009/2010, le club sera rétrogradé à la dernière place de sa poule et ne pourra pas participer à la phase qualificative Armagnac-Bigorre ni au Championnat de France.

Articles 350 et 351 (au 30 juin 2009)

Activités Poule HONNEUR :

⇒ Ecole de Rugby : 22 licenciés pratiquants, féminines comprises

⇒ 1 équipe association ou en regroupement de moins de 17 ans à XII ou XV,

ou 1 équipe association ou en **rassemblement** de moins de 19 ans Danet – Phliponeau ou Balandrade (dans le cas d'autorisation),

ou 1 équipe association ou en rassemblement de moins de 21 ans Reichel B (dans le cas d'autorisation),
ou 1 équipe féminine senior de 3^{ème} Division à XII exclusivement.

⇒ 1 équipe seniors 2 à XII

Activités Poule PROMOTION d'HONNEUR / 1^{ère} Série

⇒ Ecole de Rugby

⇒ 15 licenciés pratiquants, féminines comprises

Activités Poules 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Séries

⇒ Ecole de Rugby

⇒ 15 licenciés pratiquants

2.1 – Phase préliminaire

- 2 poules de 10 clubs (Poules 1 et 2)
- **3 poules de 6 (poules 3, 4, 5)**
- matchs ALLER et RETOUR
- **début de la compétition : dimanche 27 septembre 2009**

2.1.1 - Calendrier et oppositions : voir - ANNEXE 3 -.

2.1.2 - Poule 1 et poule 2 : HONNEUR et PROMOTION HONNEUR / 1^{ère} SERIE

A l'issue de la phase préliminaire, 6 clubs par poule seront qualifiés pour la phase qualificative. Chaque club classé premier des Poules 1 et 2 accède à la catégorie supérieure pour la compétition 2009/2010.

- Le club classé premier du Groupe Honneur (Poule 1) accède directement à la 3^e Division Fédérale (n°1 d'HONNEUR pour le championnat de France).
- **Le club classé deuxième du groupe HONNEUR dispute le barrage contre le club classé N°2 du Comité du Languedoc pour la montée en 3^{ème} Division Fédérale. Il est classé N°2 de la catégorie HONNEUR pour le championnat de France.**
- Le club classé premier du Groupe Promotion Honneur/ 1^{ère} Série (Poule 2) accède à la Poule Honneur la saison suivante et participe au Championnat de France Promotion Honneur (N°1 PROMOTION HONNEUR).

2.1.3 - Poules 3, 4 et 5 : 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} SERIES

A l'issue de la phase préliminaire, trois poules de six seront constituées par niveau pour jouer la phase qualificative, comme indiqué ci-dessous.

2.2 – Phase qualificative

2.2.1 - Poule 1 et poule 2 : HONNEUR et PROMOTION HONNEUR / 1^{ère} SERIE

Barrages sur terrain neutre entre :

- le 3^{ème} et le 6^{ème} (barrage 1)
- le 4^{ème} et le 5^{ème} (barrage 2)

Demi-finales aller-retour entre :

- le premier de la poule et le vainqueur du barrage 2
- le deuxième de la poule et le vainqueur du barrage 1

Match aller chez les vainqueurs du barrage

2.2.2 - Poule 3, Poule 4 et Poule 5 : 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} SERIES

Les deux premiers de chacune des poules 3, 4 et 5 constituent la poule de 2^{ème} Série.

Le troisième et le quatrième constituent la poule de 3^{ème} Série.

Les deux derniers des poules 3, 4 et 5 constituent la poule de 4^{ème} Série.

Tous les clubs se rencontrent à nouveau.

Dans chacune des poules, l'ordre est donné par le classement inter-poules.

voir - ANNEXE 1 -.

Calendrier : voir - ANNEXE 2 -.

2.3 – Phase finale

2.3.1 - HONNEUR

Les deux vainqueurs des demi-finales jouent la finale. Si le premier et le deuxième de la poule Honneur sont en finale, une rencontre pour la troisième place qualificative pour le Championnat de France opposera les deux battus des demi-finales.

Si un club issu des barrages (places de 3 à 6 de la poule) est en finale, c'est lui qui occupera la troisième place pour le Championnat de France.

Si les deux clubs finalistes sont issus des barrages, le champion Armagnac Bigorre prendra la troisième place pour le Championnat de France.

2.3.2 - PROMOTION D'HONNEUR / 1^{ère} SERIE

Les vainqueurs des demi-finales jouent la finale Promotion Honneur.

Si le premier de la poule est en finale Promotion d'Honneur, le club finaliste avec lui sera le n° 2 de la Promotion d'Honneur. Les vaincus des demi-finales jouent la finale 1^{ère} Série et participeront au Championnat de France 1^{ère} Série dans l'ordre champion/finaliste.

Si le premier de la poule n'est pas en finale Promotion Honneur, le champion sera le n° 2 de la Promotion d'Honneur et le finaliste le n° 1 de 1^{ère} Série. La finale de 1^{ère} Série opposera les deux clubs les mieux classés en poule (hormis le premier), qui auront été éliminés en demi-finale ou barrages. Le champion de 1^{ère} Série sera n° 2 de 1^{ère} Série pour le Championnat de France.

2.3.3 - Deuxième, 3^{ème} et 4^{ème} SERIES

Les deux premiers de chaque poule de la phase qualificative jouent la finale de leur niveau respectif.

Calendrier : voir - ANNEXE 2 -.

3 – Championnats de France

Seront qualifiés pour les Championnats de France des Séries Territoriales : (sous réserve de décision fédérale),

3.1 - HONNEUR : 3 clubs

N° 1 : le club classé premier à l'issue de la phase préliminaire, accède à la 3^{ème} Division Fédérale pour la saison 2010/2011.

N° 2 : Le club classé 2^{ème} de la Poule Honneur.

Barrage d'accèsion en 3^{ème} Division Fédérale : Armagnac Bigorre 2 contre Languedoc 2.

Ce match sera disputé le 9 mai 2010 sur terrain neutre.

N°3 : Finaliste AB ou vainqueur du match de barrage Honneur.

Nota important : si le club classé N°2 ou N°3 du Comité AB devient champion de France Honneur, il accèdera pour la saison 2010/2011 à la 3^{ème} Division Fédérale.

3.2 - PROMOTION d'HONNEUR : 2 clubs

N° 1 : le club classé premier de la poule 2 à l'issue de la phase préliminaire, accède à La catégorie HONNEUR pour la saison 2010/2011.

N° 2 : Champion ou Finaliste Armagnac Bigorre Promotion Honneur.

3.3 - PREMIERE SERIE : 2 clubs

Le finaliste PH et (ou) champion ou finaliste de 1^{ère} Série comme décrit ci-dessus

3.4 - DEUXIEME SERIE : 2 clubs (les 2 finalistes AB)

3.5 - TROISIEME SERIE : 1 club (le champion AB)

3.6 - QUATRIEME SERIE : 2 clubs (le finaliste de 3^{ème} Série et le champion de 4^{ème} Série)

RAPPEL IMPORTANT : Les clubs ayant atteint les 1/4 de finale du championnat de France au cours de la saison 2008 / 2009 ne pourront pas participer au championnat de France 2009/2010 dans la même série ou une série inférieure. Le club suivant au classement prendra leur place.

4 - Classement de fin de saison 2009/2010

POUR LA CONSTITUTION DES POULES SAISON 2010-2011

Dans l'ordre :

- Sortent de la liste, le ou les clubs montant en 3DF.
- En tête de liste sont classés les clubs descendant de 3^e DF, dans l'ordre de classement final dans les poules (ou classement inter-poules).
- Le premier club Honneur ne montant pas en 3 DF (résultat des phases finales puis ordre dans la poule Honneur).
- La suite du classement en poule Honneur jusqu'au 10^{ème} inclus.
- Le premier de la poule Promotion d'Honneur en 11^{ème} position au moins.
- Le N° 2 de Promotion d'Honneur en 12^{ème} position au moins.
- La suite de la poule Honneur jusqu'au dernier.
- Le N°1 de 1^{ère} Série.
- Le N°2 1^{ère} Série.
- La suite du classement de la poule Promotion d'Honneur/1^{ère} Série, jusqu'au 22^{ème} inclus.
- Le champion de 2^{ème} Série en 23^{ème} position au moins.
- Le finaliste de 2^{ème} Série en 24^{ème} position au moins.
- La suite du classement de la poule Promotion d'Honneur/1^{ère} Série jusqu'au dernier.
- Les clubs de 2^{ème} Série dans l'ordre de classement de la poule en phase qualificative.
- Le champion de 3^{ème} Série.
- Le finaliste de 3^{ème} Série.
- Les clubs de 3^{ème} Série dans l'ordre de classement de la poule en phase qualificative.
- Le champion de 4^{ème} Série.
- Le finaliste de 4^{ème} Série.
- Les clubs de 4^{ème} Série dans l'ordre de classement de la poule en phase qualificative.

5 - Règlement sportif et disciplinaire

Il sera fait application des règlements sportifs de la F.F.R. pour la saison 2009/2010.

Horaire des rencontres : ➡ Début des rencontres : **15 heures 30**

6 - Règlement financier

Le règlement financier sera établi par la Commission des Finances et adressé aux clubs après approbation par le Comité de Direction territorial.

7 - Championnat Armagnac Bigorre 2010/2011

Il sera organisé en **trois groupes**, comme indiqué en annexe 4 saison 2010/2011 ci-jointe.

7.1 - Le Groupe 1 (HONNEUR / PROMOTION D'HONNEUR)

regroupera les douze premiers clubs du classement de la saison 2009-2010, tel que défini ci-dessus (phase préliminaire en poule de 12 et rencontres aller/retour).

7.2 - Le Groupe 2 (1^{ère} et 2^{ème} SERIES)

regroupera les 12 clubs classés de 13 à 24 au classement de fin de saison 2009-2010, tel que défini ci-dessus (phase préliminaire en poule de 12 et rencontres aller/retour).

7.3 - Le Groupe 3 (3^{ème} et 4^{ème} SERIES)

regroupera les clubs restants en poules de 6 ou 7 clubs (phase préliminaire en matchs aller/retour). Les poules seront constituées en appliquant le serpent sur le classement des clubs.

Les poules 1 et 2 seront OBLIGATOIREMENT composées de 12 clubs maximum.

Dans le cas où le nombre de clubs descendant de 3^{ème} division Fédérale serait supérieur aux accessions, le nombre de descentes en poule 2 sera modifié en conséquence.

8 - Récompenses

Chaque champion territorial recevra le bouclier et un trophée.

Chaque finaliste recevra un trophée.

Le bouclier récompensant le champion Armagnac-Bigorre est confié à ce club pour la saison suivante. Celui-ci sera tenu pour responsable de son état. Il devra être restitué, sans dommage ni dégradation, au Comité Armagnac-Bigorre pour le 15 mars 2010. La restauration éventuelle du trophée confié serait réalisée aux frais du club responsable.

L'engagement du club à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.